Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

en Nouvelle-Aquitaine

Dossier de candidature 2027 - 2030

Une action animée par l'ARB NA
dans le cadre de la
Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Ce dossier comporte 3 parties

Le règlement - p.2

L'aide à la candidature - p.6

Le questionnaire & plan d'actions TEN *à remplir obligatoirement* – p.8

Ce dossier est à renvoyer complété d'ici lundi 16 novembre 2026 à ten@arb-na.fr

Avec le soutien financier de :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

en Nouvelle-Aquitaine

Règlement 2027 - 2030

Une action animée par l'ARB NA
dans le cadre de la
Stratégie Régionale pour la Biodiversité.



Rainette verte - *Hyla arborea* ©David LEDUC

Avec le soutien financier de :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

L'INITIATIVE « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » EN QUELQUES MOTS

En devenant Territoire Engagé pour la Nature (TEN), une collectivité inscrit la biodiversité au cœur de ses politiques publiques. Elle montre ainsi la voie à suivre, incitant les différents acteurs du territoire, les citoyens, mais aussi les collectivités voisines à s'impliquer dans la préservation et la reconquête de la biodiversité.

COMMENT PARTICIPER ?

L'appel à candidature TEN est ouvert jusqu'au **lundi 16 novembre 2026**. Pour vous porter candidat au dispositif, veuillez retourner par mail à l'adresse **ten@arb-na.fr** les éléments ci-dessous dans les délais impartis :

- Le **questionnaire & plan d'actions TEN** (voir à partir de la page 8), avec les fiches action complétées avec les agents, élus et partenaires locaux ;
- Une **localisation des actions présentées** dans le plan d'actions, sous forme d'une ou plusieurs cartes ;
- Une **délibération** de la collectivité faisant état de la volonté des élus de la collectivité de se porter candidat au dispositif, et précisant les actions présentées. *En fonction des contraintes de calendrier, celle-ci peut être envoyée dans les semaines suivant le dépôt de votre candidature.*

En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif TEN est ouvert à toutes les **communes** et **EPCI à fiscalité propre** (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), ainsi qu'aux **PETR** (Pôle d'équilibre territorial et rural), sous réserve de délégation des compétences en matière d'environnement. En tant que collectivité, il est possible de candidater sans prérequis et conditions préalables. C'est la **démarche de progrès** qui est recherchée.

Tout dépôt de candidature vaut **approbation** du présent règlement.

L'avis définitif du jury régional sera communiqué au mois de mars 2027.
Les collectivités candidates veillent à respecter les **principes fondamentaux et partagés** :

1. S'engager sur des actions portées ou soutenues par sa collectivité, qui soit cohérentes, proportionnelles, additionnelles (au-delà de la Loi), avec un impact positif et respectant les politiques publiques locales, régionales et nationales ;
2. Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des actions relevant de leurs compétences, de façon transversale, en vue de la protection, préservation et de la restauration de la biodiversité et des ressources naturelles ;
3. S'inscrire dans une démarche de progrès, visant à améliorer leurs pratiques existantes et porter des actions favorables à la biodiversité ;
4. Contextualiser le plan d'actions à partir d'un état des lieux et de l'analyse des enjeux biodiversité (données naturalistes, scientifiques et techniques) au regard du changement climatique et du besoin d'adaptation aux conséquences de celui-ci et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
5. Porter politiquement sa candidature au programme "Territoires engagés pour la nature" ;
6. Mobiliser les ressources et établir les partenariats locaux pour soutenir les actions et en assurer le suivi ;
7. Participer au partage et à la valorisation des réalisations, profitant du réseau des collectivités engagées ;
8. Chercher à associer les acteurs du territoire et la population.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

LE PLAN D'ACTIONS

Vous avez la possibilité de rédiger **entre 3 et 6 actions**. Ces actions devront être **réalisées au cours des trois prochaines années (mars 2027-2030)** et feront l'objet **d'un bilan (avril – juin 2030).**

Parmi les fiches actions, il est obligatoire de présenter :

- **Une fiche-action spécifique sur la MOBILISATION de vos publics-cibles prioritaires**, regroupant l'**ensemble** de vos projets.

- **Une fiche action** (si 3 fiches au total) **ou 2 fiches action** (si plus de 3 fiches) consacrée(s) aux **ACTIONS PRIORITAIRES** suivantes :
  - **Gestion des espaces naturels à enjeux forts de biodiversité** (ex : préservation et restauration des zones humides, prairies naturelles, sites NATURA 2000…)
  - **Préservation et restauration** des **trames bleues** (ex : restauration de la continuité écologique des cours d'eau, mise en place de passages à faune-notamment semi aquatique- au niveau d'ouvrages routiers, effacement d'ouvrages hydrauliques, restauration de mares…)
  - **Préservation et restauration** des **trames vertes** (ex : préservation de bois morts et d'arbres à cavités, pelouses sèches, prairies naturelles, haies et trames arborées…)

- **Une fiche action BONUS « ABC »**, si vous avez le projet de réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale ou Communautaire (ABC). Important : cette action bonus est **facultative** et n'est pas comptabilisée dans le nombre total d'actions portées par la collectivité (ni dans le minimum de 3 fiches, ni dans la limite supérieure de 6 fiches).

Dès lors que les projets concernent des actions de **végétalisation**, il conviendra de garantir l'utilisation d'espèces locales (de préférence issues de la marque Végétal local). Dans un souci d'évaluation de la palette végétale choisie, il sera également nécessaire de **fournir le détail des espèces sélectionnées** pour les actions de plantation. Les espèces exotiques envahissantes doivent être proscrites. Des références sont indiquées page 7 (« Ressources autres »).

ENGAGEMENTS TOUT AU LONG DE LA RECONNAISSANCE

Au cours de la reconnaissance, en complément de la mise en œuvre du plan d'actions, il vous est demandé de compléter une note d'enjeux ou de réaliser une SLB :

- **Au cours d'une première reconnaissance TEN (3 premières années)** : il vous est demandé de compléter la **note d'enjeux de votre territoire**, pré-remplie par l'ARB NA (voir exemple pour un territoire fictif). Une fois complétée, elle sera partagée au Comité de Pilotage[1] et au jury TEN, étant une pièce nécessaire en cas de demande de renouvellement. Celle-ci synthétise l'état des connaissances et des enjeux de biodiversité et vise à éclairer la collectivité pour ses futures actions en faveur de la biodiversité.
- **Au cours d'une deuxième reconnaissance TEN (renouvellement)**, les communes de plus de 15 000 habitants, ainsi que les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent s'engager dans la concertation et la rédaction d'une Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB). Cette démarche prolongera le travail réalisé sur la note d'enjeux et permettra de bénéficier d'une véritable feuille de route stratégique et opérationnelle à l'échelle de votre territoire, sur une durée de 5 à 10 ans.

[1] Le COPIL est composé de la direction régionale de l'OFB, la DREAL, le Conseil Régional, la DREAL, les deux Agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne), l'ARB NA et les Départements volontaires.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

L'ARB NA est à disposition pour vous accompagner dans la rédaction de ces documents stratégiques.

À noter :

- **Note d'enjeux** : les collectivités disposant déjà d'un diagnostic territorial (ex : un ABC) sur la biodiversité peuvent solliciter une demande d'équivalence auprès du jury TEN ;
- **SLB** : les collectivités disposant d'une SLB dès leur première candidature sont invitées à l'intégrer dans leur dossier de candidature ; à la discrétion du jury, les collectivités ne disposant pas de données naturalistes suffisamment solides ou récentes seront orientées en priorité vers la réalisation d'un ABC plutôt que d'une SLB.

EN CAS DE RECONNAISSANCE, L'ARB S'ENGAGE À ...

- Valoriser vos politiques environnementales (ex : kit de communication, création d'un portrait de territoire) ;
- Vous proposer un accompagnement d'ingénierie technique et de recherche de financement pour le montage et le suivi de vos projets (ex : rdv individuel, appui à la rédaction de la note d'enjeux) ;
- Vous proposer des ressources pour consolider et développer de nouvelles compétences et connaissances en matière de biodiversité ;
- Vous intégrer à un réseau d'autres collectivités reconnues TEN (notamment le club des « engagés ») ;
- Vous inviter à participer à des événements organisés par l'ARB NA et ses partenaires (exemples : formations, journées techniques, webinaires, etc.).

Vous participerez directement à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité dans votre territoire. Vous pourrez ainsi communiquer sur vos actions avec la charte d'usage de la SRB.

Avec le soutien financier de :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

en Nouvelle-Aquitaine

Aide à la candidature 2027 - 2030

Une action animée par l'ARB NA
dans le cadre de la
Stratégie Régionale pour la Biodiversité.



Osmonde royale - *Osmunda regalis* ©Maëlle SAM-YIN-YANG

Avec le soutien financier de :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

VOS CONTACTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Vous pouvez à tout moment solliciter l'ARB NA pour vous accompagner dans l'élaboration de votre plan d'actions TEN. Il est conseillé de prendre contact dès le début de votre démarche. Mail. ten@arb-na.fr.

Pour toutes questions relatives aux Atlas de la Biodiversité Communale vous pouvez directement contacter la référente OFB de Nouvelle-Aquitaine, Gabrielle Lamontagne. Mail. gabrielle.lamontagne@ofb.gouv.fr

EXEMPLES D'ACTIONS ATTENDUES

- Voir les précédents plan d'actions TEN reconnus en Nouvelle-Aquitaine à travers les « portraits de territoire » (cliquer sur les points de la carte) et les vidéos de partage d'expériences
- Plantation de haies bocagères dans une perspective de trame verte, entretien du bocage
- Soutien aux projets de transition agroécologique
- Préservation, restauration et création de zones humides
- Acquisition de terrains pour la préservation de milieux ou d'espèces à enjeux (ORE, APB)
- Préservation du bois mort ou d'arbres à cavité
- Renaturation, restauration de milieux naturels (cours d'eau, ripisylves, prairies fleuries permanentes…)
- Protection de zones à enjeux dans les documents d'urbanisme
- Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme (voir aussi Assistance Continuité Écologique en Nouvelle-Aquitaine)
- Mise en œuvre de gestion différenciée des espaces verts
- Renaturation, restauration de sols dans une perspective de trame brune (REX de Limoges)
- Mettre en place des actions favorables aux pollinisateurs sauvages
- Végétalisation avec des essences locales et adaptées au changement climatique
- Réduction de l'éclairage public pour créer des trames noires
- Mise en place de clauses environnementales dans les marchés publics, SPASER
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Création d'îlots de fraîcheur en milieu urbain; aménagement de noues végétalisées

CRÉER DES INDICATEURS DE SUIVI

- Fiche aide à la définition des objectifs et à la mise en place d'indicateurs
- Les indicateurs de biodiversité : pour qui, pour quoi ? FRB
- Le protocole BACI, une méthode scientifique permettant d'évaluer l'efficacité d'actions de gestion écologique
- Vigie-Nature | Sciences participatives | Veillller ensemble sur le vivant

RESSOURCES AUTRES

- Fiche aide - Dates évènements biodiversité
- Retours d'expériences régionales
- Recueil d'expériences dans le cadre de Capitales Françaises de la Biodiversité
- Agir pour les pollinisateurs en Nouvelle-Aquitaine
- Annuaire des acteurs
- Questions juridiques·
- Végétal sauvage d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine
- CBN Catalogue de la végétation de Nouvelle-Aquitaine
- CBN Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de nouvelle-aquitaine

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

en Nouvelle-Aquitaine

Questionnaire & Plan d'actions 2027 - 2030

Une action animée par l'ARB NA
dans le cadre de la
Stratégie Régionale pour la Biodiversité.



Caloptéryx éclatant - *Calopteryx splendens* © T. et F. LEGER

Avec le soutien financier de :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE « TEN »

PRÉSENTATION DE VOTRE COLLECTIVITE

Nom de votre collectivité : Ascain
Typologie de votre collectivité : Commune
Nom du/de la président·e ou du/de la maire : Luberriaga Bénédicte
Adresse : 24 route de Saint Ignace
Ville : Ascain
Code Postal : 64310
Code INSEE : 64065
Nombre d'habitants : 4658
Superficie : 1.927 Ha
Si est une commune, nom de l'intercommunalité : Communauté d'Agglomération Pays basque
Nombre de communes de l'intercommunalité : 158

PORTAGE DE LA CANDIDATURE

Nom et délégation de l'élu·e principalement en charge de la biodiversité : Mikel Oroz et Anne Cécile Salaun
Courriel : mikel.oroz@mairie-ascain.fr et anc.salaun@gmail.com
Téléphone : 0672703285

Interlocuteur(s) en charge du pilotage de la candidature : Bénédicte Luberriaga
Courriel(s) : maire@mairie-ascain.fr
Téléphone(s) : 0609465620

Vous déposez un ... (cocher la case correspondant au cas de votre collectivité)
Dossier de première reconnaissance TEN ☒
Avez-vous déjà déposé un dossier (non-retenu) ? Si oui, quand ? Votre texte ici
Dossier de renouvellement TEN ☐
Indiquer vos précédentes périodes de reconnaissance : Votre texte ici

☒ **OBLIGATOIRE*** Vous confirmez **en cochant cette case** avoir connaissance de l'engagement à fournir une **délibération en conseil municipal** sur le plan d'action présenté dans le cadre de cette reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1. **La collectivité fait partie de ...** *Parc National, PNR, Réserve de biosphère, riveraine d'un Parc naturel marin ...* - Préciser :
Périmètre futur PNR Montagne basque, Association Gure Mendia.

2. **Indiquer la répartition d'occupation des sols à l'échelle de votre collectivité.** Vous pouvez retrouver ces informations sur **« Fiche intercommunale »** ou bien **« Ma commune »** :
% Artificialisé : 22
% Agricole : 21,5
% Forêts et milieux semi-naturels : 55,5
% Milieu montagnard : Votre texte ici
% eau : 0,2
Linéaire de littoral (en km) : 0

3. **Quels bassins versants concernent votre territoire ?** Vallée de la Nivelle

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

4. **Espaces naturels protégés compris dans la collectivité ...** *Natura 2000, APPB, RNR, ENS, sites du Conservatoire d'espaces naturels...* - Préciser : Sites Natura 2000 Larrun Xoldo, ENS et Natura 2000 Barthes de la Nivelle,

5. **Quelle est la « politique biodiversité » du territoire ?** *

Veuillez **rédiger** de manière synthétique (100-150 mots) le projet de votre collectivité pour son territoire en matière de préservation et de restauration de la biodiversité, pour les 3 prochaines années. Vous pouvez aussi donner des exemples d'actions envisagées, le questionnaire ci-après pouvant vous aider à rédiger cette partie.

Conformément à ses engagements du printemps 2026, la commune d'Ascain déploie sa politique biodiversité pour la période 2027-2030 autour d'une action environnementale quotidienne et collective. Cette stratégie locale priorise la préservation rigoureuse et la gestion des espaces naturels remarquables et une attention particulière portée à la nature ordinaire au cœur du village pour réduire l'empreinte territoriale. Plaçant l'humain au cœur de la transition, la municipalité encourage activement l'engagement citoyen à travers des projets participatifs. La commune souhaite renforcée la sensibilisation des jeunes générations et la société civile en générale afin d'ancrer durablement les bonnes pratiques écologiques au sein des écoles et des structures locales pour l'avenir du territoire. Exemple d'actions : Sensibilisation des publics, gestion des zones humides, lutte contre les Especes Exotiques Envahissantes, accompagnement des propriétaires privés, concertation des usagés des espaces naturels remarquables…

6. **Quels milieux sont présents sur votre territoire ? –** *Veuillez* cocher les cases *concernant votre territoire.* Vous pouvez retrouver ces informations sur **« Fiche intercommunale »** ou bien **« Ma commune ».**

☒ Milieux forestiers
☒ Terres arables (espaces à vocation agricoles : terres labourées, cultivées...)
☒ Prairies (humides, sèches...)
☒ Landes
☒ Pelouses (sèches calcicoles, silicicoles, humides...)
☒ Systèmes bocagers (infrastructures agro-écologiques : haies, arbres, bosquets, talus, mares...)
☒ Milieux d'eaux courantes (fleuves, rivières, ruisseaux, torrents, chenaux...)
☒ Milieux humides et eaux dormantes (marais, forêts alluviales, prairies humides, landes humides, tourbières, mares, étangs, lacs naturels ou artificiels...)
☒ Milieux artificiels (parcs, jardins, alignements, plans d'eau artificiels, canaux)
☒ Milieux littoraux (baies, embouchures d'estuaire, falaises, prés salés...)
☐ Milieux marins (habitats benthiques, milieux pélagiques, herbiers marins, goufs...)
☐ Milieux souterrains (cavités souterraines, grottes)
☒ Milieux d'altitude (montagne)
☐ Autre – *préciser* : Votre texte ici

7. **Disposez-vous d'un état des lieux des habitats et des espèces ?** *Recensement et actualisation des données, inventaires complémentaires, synthèse cartographique...* **– Préciser lesquels, leurs dates de réalisation et les structures qui vous ont accompagné :**
Votre texte ici

8. **Avez-vous identifié les principales pressions s'exerçant sur la biodiversité ?**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Pression urbanistique liée au territoire attractif, conflits d'usages entre utilisateurs du massif de montagne (trail, rando, vtt; pastoralisme, chasse), forte fréquentation publique des espaces, espèces exotiques envahissantes végétales, animales, changement climatique

9. **Quelles continuités écologiques avez-vous étudié sur votre territoire ?** (Cocher les cases *et préciser si un diagnostic a été réalisé par une structure spécialisée)*
☒ Trame verte (végétation) – *Préciser* : scot pays basque sud
☒ Trame bleue (eaux courantes et dormantes) – *Préciser* : Votre texte ici
☒ Trame turquoise (zones humides) – *Préciser* : Votre texte ici
☐ Trame brune (sol) – *Préciser* : Votre texte ici
☐ Trame noire (pollution lumineuse) – *Préciser* : Votre texte ici
☐ Trame blanche (pollution sonore) – *Préciser* : Votre texte ici
☐ Trame aérienne (migration des espèces aériennes) – *Préciser* : Votre texte ici
☐ Autre – *Préciser* : Votre texte ici

10. **Avez-vous identifié les corridors à restaurer ou les zones à reconnecter ?** Non

11. **La collectivité a-t-elle déjà réalisé un Atlas de la Biodiversité Communale « ABC », ou un ABC est-il en cours de réalisation ?** Non
Préciser : Votre texte ici
Dans le dossier, vous avez la possibilité de remplir une « Fiche action ABC Bonus

12. A votre connaissance, quels sont les principaux enjeux de biodiversité de votre territoire ?
Préciser : Les principaux enjeux de biodiversité d'Ascain résident dans la préservation des milieux naturels remarquables (Barthes de la Nivelle, massif de la Rhune, zones humides et cours d'eau), le maintien des continuités écologiques, la conservation des espèces patrimoniales, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et l'adaptation au changement climatique. Ils nécessitent également de concilier les usages agricoles, pastoraux, touristiques et récréatifs avec la protection du patrimoine naturel, tout en renforçant la sensibilisation et l'implication des habitants.

☒ **OBLIGATOIRE en cas de première candidature*** Vous confirmez **en cochant cette case** que votre collectivité s'engage à compléter la « **note d'enjeux biodiversité** » d'ici la fin de votre reconnaissance (décembre 2030) ou à solliciter une demande d'équivalence auprès du jury TEN si vous disposez déjà d'un diagnostic territorial sur la biodiversité.

PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

13. **Quels sont les acteurs / experts associés à la mise en œuvre de vos démarches en faveur de la biodiversité ?**
CPIE Littoral, le département 64 (ENS), CAPB (Natura 2000)
Préciser leur rôle : CPIE Sensibilisation et accompagnement, collectivités gestion des espaces naturels sensibles).

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATÉGIES D'ACTIONS

14. **La collectivité prend-elle déjà en compte la préservation de la biodiversité dans ses politiques sectorielles** (ex : aménagement, énergie, restauration collective, etc.) ?

Si oui, comment ? Prestation restauration collective locale, Energie locale, Reflexion sur l'éclairage nocturne, bornes électriques, jardin municipal, réflexion compostage, démarche chataigne locale,

15. **La collectivité intègre-t-elle déjà des enjeux de biodiversité dans les documents de planification ?** Si oui, lesquels ?
PLU 2014 révisé décembre 2022 en cours en révision vers PLUi sous compétence communautaire

16. **La collectivité dispose-t-elle d'une Stratégie en faveur des paysages ?** Non
Si oui ou en cours, de quel type de stratégie s'agit-il ? Votre texte ici
Quelle période couvre-t-elle ? Votre texte ici

17. **La collectivité dispose-t-elle d'une Stratégie locale pour la biodiversité (SLB) ?**
Non
Si oui ou en cours, de quel type de stratégie s'agit-il ? Votre texte ici
Quelle période couvre-t-elle ? Votre texte ici

☐ **OBLIGATOIRE en cas de renouvellement, pour les communes de plus 15 000 habitants et intercommunalités de plus 20 000 habitants** * Vous confirmez **en cochant cette case** que votre collectivité s'engage à réaliser (ou qu'elle a déjà) une **Stratégie Locale pour la Biodiversité** (SLB) d'ici la fin de votre prochaine reconnaissance (décembre 2030).

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

QUELQUES ACTIONS DE VOTRE COLLECTIVITÉ ...

- La collectivité fait appel à un écologue en amont des projets et/ou pendant leur réalisation (*divers chantiers, construction, travaux de voirie, rénovation de bâtiments, etc.*).

État de réalisation : Autre (préciser) Préciser si besoin : Parfois avec des bureaux d'études

- La collectivité formalise sa/ses démarche(s) concernant l'entretien des espaces publics dont elle a la gestion (*plan de gestion différenciée, charte de végétalisation de la FREDON...*)

État de réalisation : A venir Préciser si besoin : Gestion différenciée mise en place sans plan de gestion

- La collectivité arrête l'utilisation du bâchage plastique dans la gestion des espaces verts.

État de réalisation : Réalisé Préciser si besoin : plus de bâchage plastique, bâchage paillage avec de l'écorce de de bois.

- La collectivité arrête l'usage de produit phytosanitaire de toute sorte (*herbicides, insecticides, fongicides, etc.*) ou biocide (*anti-mousse, rodenticides, etc.*) comprenant un pictogramme de danger (*notamment l'étiquetage SGH09*) et stoppe l'usage d'engrais chimique.

État de réalisation : Réalisé Préciser si besoin : arrêt total des produits phytosanitaires de toute sorte. Utilisation d' un brûleur à gaz mais ça aussi de moins en moins. Désherbage manuel ou mécanique. Pour les cimetières, contrat avec Adeli qui le fait mécaniquement. pas du tout d'engrais chimique, rien pour les fleurs et engrais bio pour terrains de sport

- La collectivité met en place des actions en faveur de la biodiversité dans ses projets d'aménagement, de rénovation et de construction.

État de réalisation : Choisir un élément Préciser si besoin : Votre texte ici

- La collectivité favorise l'infiltration et la gestion alternative des eaux pluviales dans ses aménagements.

État de réalisation : Réalisé Préciser si besoin : Grande cuve enterrée aux ateliers techniques qui permet de récupérer l'eau et sert à l'arrosage des massifs

- La collectivité forme ses agents/ services aux enjeux de préservation de la biodiversité, les implique dans un programme de suivi, d'observation naturaliste (ex : PROPAGE/FLORILEGE).

État de réalisation : A venir Préciser si besoin : Volonté de former les agents

- Les élu·es de la collectivité sont formés aux enjeux, actions de préservation de la biodiversité.

État de réalisation : A venir Préciser si besoin : Volonté de former

- La collectivité met place des processus participatifs de décision, d'action associant les habitants, les acteurs locaux au sujet de la biodiversité. (ex : Conseil local de biodiversité).

État de réalisation : A venir Préciser si besoin : La commune souhaite développer la concertation entre les différents usagers de la montagne par l'animation de la Commission locale d'écobuage voir fiche action N° 3

- La collectivité instaure des clauses environnementales dans ses achats et ses marchés publics.

État de réalisation : Non réalisé Préciser si besoin : Votre texte ici

- La collectivité met en place des actions permettant de lutter contre la pollution lumineuse.

État de réalisation : Réalisé Préciser si besoin : éclairage nocturne

Le territoire est-il concerné par des mesures compensatoires : si oui, la collectivité en est-elle à l'origine ? - Préciser : Votre texte ici

La collectivité a-t-elle été lauréate de l'AAP Nature & Transition ? Votre texte ici

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

En quelle année ? Votre texte ici Sur quel projet ? Votre texte ici

La collectivité a-t-elle été lauréate du fonds vert ? Votre texte ici
En quelle année ? Votre texte ici Sur quel projet ? Votre texte ici

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

FICHE ACTION N°1 MOBILISATION - OBLIGATOIRE*

Sensibilisation, formation, communication visant à passer à l'action

Consignes de remplissage du dossier

Pour rappel, votre dossier de candidature doit impérativement comporter un minimum de 3 fiches actions, incluant **obligatoirement cette fiche de mobilisation**.

Cette dernière doit regrouper l'**ensemble** de vos projets de sensibilisation, formation, communication, renaturation de cours d'école et/ou d'éducation à l'environnement visant vos **publics cibles prioritaires** (élus, agents, scolaires, habitants, acteurs économiques, du monde agricole, etc.). Vous pouvez vous aider de la **fiche aide raccrocher ses évènements à des journées existantes**.

NB : cinq encarts de sous-actions sont proposés ci-après mais vous êtes libre d'en renseigner plus dans le dernier encart « **Autres projets que vous souhaitez mentionner** ».

Titre sous-action n°1 : Sensibiliser le grand public en faveur de la biodiversité

Public(s) visé(s) : Grand public
Services de la collectivité associés: Services technique, espaces verts, communication
Éventuels partenaires techniques pressentis : CPIE Littoral basque, CD64, CAPB, associations locales
Éventuels partenaires financiers pressentis : Commune, CD64, CAPB

Estimation budgétaire (si connue) : 12.000 € à 15.000 € pour l'ensemble de la fiche N°1
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : 00/01/2027
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Fête de la Nature Mai / Juin
- Date de fin estimée (si connue) : 00/31/2030

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Programme d'actions de sensibilisation à destination du grand public. Cette démarche vise à mieux faire connaître les richesses écologiques du territoire, à favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux par les habitants et à prépaprer les comportements favorables à la biodiversité. Les espaces naturels remarquables de la commune, notamment le massif de la Rhune, les cours d'eau, les zones humides et les Barthes de la Nivelle, constituent des supports privilégiés pour développer cette médiation auprès des différents publics.

La commune organisera plusieurs sorties nature ouvertes à tous. Ces animations permettront aux habitants et visiteurs de découvrir la faune, la flore et les paysages locaux tout en sensibilisant aux enjeux de préservation des habitats naturels, des continuités écologiques et de l'adaptation au changement climatique. Ces rendez-vous contribueront à valoriser le patrimoine naturel communal et à renforcer l'attachement des habitants à leur environnement de proximité.

Des stands d'information et des animations seront également proposés lors des manifestations communales afin de toucher un public large et diversifié. Ils permettront de faire connaître la biodiversité locale, les espèces remarquables présentes sur le territoire, les bonnes pratiques favorables à la nature ainsi que les actions engagées par la commune pour préserver son patrimoine naturel.

La participation citoyenne sera visée lors de chantiers collectifs de découverte et de préservation de la nature qui pourront être mis en œuvre afin d'associer directement les habitants à la connaissance et à la protection de la biodiversité locale. Ces initiatives contribueront à développer une culture commune de l'environnement et à renforcer la mobilisation citoyenne en faveur du vivant.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Enfin, des conférences, expositions et rencontres avec des spécialistes permettront d'approfondir certaines thématiques telles que les zones humides, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les pratiques favorables à la biodiversité ou encore les effets du changement climatique sur les milieux naturels.

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :

Objectif n°1 : Développer la connaissance du patrimoine naturel communal

Objectif SMART : Entre 2027 et 2030, permettre à un nombre croissant d'habitants et de visiteurs de découvrir les principaux milieux naturels d'Ascain (Barthes de la Nivelle, zones humides, cours d'eau, massif de la Rhune) et les espèces qui y sont associées.

Indicateurs de réalisation

Nombre de sorties nature organisées par an.

Nombre de conférences, expositions ou stands réalisés.

Nombre de supports pédagogiques ou de communication produits.

Indicateurs de résultat

Nombre total de participants aux animations.

Pourcentage de participants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances (questionnaire de satisfaction).

Nombre de partenaires associés aux actions.

Objectif n°2 : Sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité locale

Objectif SMART : D'ici fin 2030, améliorer la compréhension des habitants concernant les enjeux liés aux zones humides, aux continuités écologiques, aux espèces patrimoniales, aux espèces exotiques envahissantes et aux effets du changement climatique sur la biodiversité locale.

Indicateurs de réalisation

Nombre d'animations consacrées aux enjeux biodiversité.

Nombre de thèmes abordés ann

uellement.

Indicateurs de résultat

Taux de satisfaction des participants.

Pourcentage de participants indiquant mieux comprendre les enjeux présentés.

Nombre de demandes d'information ou de participation reçues après les animations.

Objectif n°3 : Favoriser l'engagement citoyen en faveur de la biodiversité

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Objectif SMART : Impliquer progressivement les habitants dans des actions participatives de connaissance et de préservation de la biodiversité entre 2027 et 2030.

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions participatives organisées (inventaires citoyens, sciences participatives, chantiers nature).

Nombre de partenariats associatifs mobilisés.

Indicateurs de résultat

Nombre de participants aux actions participatives.

Nombre de données naturalistes produites dans le cadre des sciences participatives.

Fidélisation des participants (nombre de personnes revenant à plusieurs actions).

Objectif n°4 : Valoriser les actions de la commune en faveur de la biodiversité

Objectif SMART : Faire connaître auprès de la population les actions engagées par la commune pour préserver ses espaces naturels et sa biodiversité.

Indicateurs de réalisation

Nombre d'articles, publications ou communications réalisées chaque année.

Nombre d'événements municipaux intégrant un volet biodiversité.

Indicateurs de résultat

Nombre de personnes touchées par les actions de communication.

Nombre de visiteurs des événements ou expositions.

Évolution de la fréquentation des animations sur les trois années.

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :

À l'issue de la mise en œuvre du programme d'actions 2027-2030, la commune d'Ascain est reconnue comme un territoire où la biodiversité est davantage prise en compte dans les projets communaux et mieux comprise par les habitants. La préservation du patrimoine naturel constitue un élément identifié de l'identité locale et un facteur d'attractivité du territoire. Cette dynamique s'appuie notamment sur la valorisation des espaces naturels remarquables, des milieux humides et des continuités écologiques reliant la vallée de la Nivelle, les Barthes et le massif de la Rhune.

Les élus, les services communaux, les associations et les habitants partagent une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité. Les actions de sensibilisation, les sorties nature et les événements organisés sur la commune ont permis de renforcer la culture environnementale locale et de favoriser l'appropriation des richesses naturelles du territoire.

Les habitants sont davantage impliqués dans la vie environnementale de la commune. Une partie d'entre eux participe régulièrement à des programmes participatifs, à desactions collectives de préservation de la nature. Cette mobilisation citoyenne contribue à améliorer les connaissances

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

sur la biodiversité locale tout en renforçant le lien entre la population et les espaces naturels communaux.

Les espaces naturels à forts enjeux bénéficient d'une meilleure reconnaissance et d'une meilleure valorisation auprès du public. Les Barthes de la Nivelle, en particulier, apparaissent comme un élément majeur du patrimoine naturel local, connu des habitants, fréquenté dans le respect de ses sensibilités écologiques et intégré dans les actions de découverte et de sensibilisation menées à l'échelle communale.

La commune dispose également d'une meilleure capacité à intégrer la biodiversité dans ses politiques publiques grâce aux actions engagées dans le cadre de la démarche Territoire Engagé pour la Nature. Les partenariats techniques, la montée en compétences des acteurs locaux et le développement d'une approche transversale favorisent une prise en compte accrue du vivant dans les décisions communales.

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ? L'objectif est considéré comme atteint si, à l'issue des trois années : un programme régulier de sensibilisation a été déployé un nombre significatif d'habitants a participé aux actions proposées, les participants déclarent avoir acquis de nouvelles connaissances sur la biodiversité locale, les habitants sont davantage impliqués dans les actions de découverte ou de préservation de la nature, la biodiversité est davantage visible et comprise au sein de la vie du village
Facteurs de réussite identifiées : Portage politique renforcé par l'implication des élus, la richesse du patrimoine naturel communal, la mobilisation de partenaires, la communication, la mise en place d'actions concrètes, évaluables
Limites potentielles identifiées : Les principales limites identifiées concernent la mobilisation durable des habitants, la disponibilité des moyens humains et financiers nécessaires à l'animation du programme, ainsi que la difficulté à mesurer l'impact réel des actions de sensibilisation sur les comportements individuels. Les conditions météorologiques, la concurrence avec d'autres événements locaux et la diversité des attentes des publics constituent également des facteurs susceptibles d'influencer la participation.

Titre sous-action n°2 : Sensibilisation des enfants scolarisés dans les écoles d'Ascain

Public(s) visé(s) : Elèves et personnels éducatifs des écoles maternelles et élémentaires de la commune
Services de la collectivité associés : Education Jeunesse
Éventuels partenaires techniques pressentis : CPIE LB, associations, Ikas Bi, Euskal Haziak, DDEC, SEASKA
Éventuels partenaires financiers pressentis : Education Nationale, DRAC, caisses des écoles, associations des parents d'élèves

Estimation budgétaire (si connue) : Votre texte ici
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : 00/01/2027
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Années scolaires
- Date de fin estimée (si connue) : 00/31/2030

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Programme d'éducation à l'environnement et à la biodiversité à destination des élèves des écoles de son territoire. Cette action vise à renforcer la connaissance du patrimoine naturel communal par

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

les jeunes générations et à favoriser l'émergence d'une culture partagée de la préservation du vivant.

Le territoire communal bénéficie d'un environnement naturel particulièrement riche, marqué par la présence du massif de la Rhune, de la vallée de la Nivelle, de zones humides, de cours d'eau, de boisements, de milieux agricoles et d'espaces naturels remarquables. Ces milieux constituent de véritables supports pédagogiques permettant aux élèves d'observer concrètement la biodiversité qui les entoure et de comprendre les interactions entre activités humaines et environnement.

À travers cette action, la commune souhaite encourager et accompagner les écoles dans la mise en place de projets pédagogiques adaptés aux différents niveaux scolaires. Les interventions proposées pourront prendre la forme d'animations en classe, de sorties de découverte sur le terrain, d'ateliers scientifiques, de projets artistiques ou encore d'actions participatives favorisant l'observation et la compréhension de la nature locale. Les thématiques abordées pourront notamment concerner la faune et la flore du territoire, les zones humides, les continuités écologiques, les espèces patrimoniales, les pollinisateurs, les espèces exotiques envahissantes ou encore les liens entre biodiversité et changement climatique.

Cette démarche repose sur une pédagogie active permettant aux enfants d'expérimenter, d'observer et de développer leur esprit critique. En découvrant les richesses naturelles de leur commune, les élèves pourront mieux comprendre les enjeux environnementaux auxquels le territoire est confronté et identifier les solutions permettant de préserver durablement la biodiversité.

La commune souhaite également favoriser l'implication des enseignants et des équipes éducatives afin d'inscrire ces projets dans la durée et de créer des liens entre les actions menées à l'école et la vie locale. Les projets réalisés pourront être valorisés auprès des familles et des habitants afin de renforcer la diffusion des connaissances acquises et de contribuer à une mobilisation plus large en faveur de la biodiversité.

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :

Objectif n°1 : Développer la connaissance du patrimoine naturel communal par les élèves

Objectif SMART :

D'ici fin 2030, permettre à l'ensemble des élèves des écoles d'Ascain de découvrir la biodiversité locale à travers des animations pédagogiques et des sorties de terrain afin qu'ils identifient les principaux milieux naturels, espèces et enjeux écologiques présents sur leur commune.

L'objectif sera atteint si :

toutes les écoles de la commune ont bénéficié d'actions de sensibilisation ;

une majorité des élèves a participé à au moins une action de découverte de la biodiversité locale ;

les élèves sont capables d'identifier plusieurs espèces ou milieux naturels présents sur le territoire communal.

Objectif n°2 : Sensibiliser les élèves aux enjeux de préservation de la biodiversité

Objectif SMART :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Entre 2027 et 2030, améliorer la compréhension des élèves concernant les causes d'érosion de la biodiversité, le rôle des zones humides, des continuités écologiques, des pollinisateurs, ainsi que les liens entre biodiversité et changement climatique.

L'objectif sera atteint si :

les thématiques prioritaires ont été abordées dans les écoles ;

les élèves démontrent une meilleure compréhension des enjeux après les interventions ;

les enseignants constatent une progression des connaissances environnementales des élèves.

Objectif n°3 : Développer l'engagement des élèves en faveur de la nature

Objectif SMART :

D'ici 2030, favoriser la participation active des élèves à des projets concrets de découverte, d'observation ou de préservation de la biodiversité afin de les rendre acteurs de leur environnement.

L'objectif sera atteint si :

des projets de terrain ou démarches participatives sont mis en œuvre dans les écoles ;

les élèves participent à des observations naturalistes, inventaires ou projets collectifs ;

les productions réalisées par les classes permettent de valoriser les apprentissages acquis.

Objectif n°4 : Inscrire durablement la biodiversité dans les projets éducatifs des écoles

Objectif SMART :

Entre 2027 et 2030, accompagner les équipes pédagogiques afin que la biodiversité soit intégrée de manière récurrente dans les projets scolaires communaux.

L'objectif sera atteint si :

plusieurs projets pédagogiques sont développés avec les écoles ;

les enseignants renouvellent leur participation au programme ;

des partenariats durables sont établis entre la commune, les écoles et les structures spécialisées

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :

À l'issue de la période 2027-2030, l'ensemble des écoles de la commune aura bénéficié d'actions de sensibilisation à la biodiversité en lien avec les spécificités naturelles du territoire. Les élèves auront développé une meilleure connaissance des espèces, des habitats naturels et des grands enjeux de préservation associés à la vallée de la Nivelle, aux zones humides, aux espaces agricoles, aux milieux forestiers et au massif de la Rhune.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Les projets pédagogiques mis en œuvre permettront aux enfants de mieux comprendre les liens entre biodiversité, qualité de vie et changement climatique. Ils favoriseront également l'acquisition d'une culture environnementale commune et le développement d'attitudes favorables à la préservation de la nature.

La démarche contribuera à renforcer les liens entre les établissements scolaires, la commune et les acteurs locaux de l'environnement. Les enseignants disposeront de ressources et d'expériences pédagogiques réutilisables, favorisant l'intégration durable des thématiques liées à la biodiversité dans les projets éducatifs.

Au-delà de l'acquisition de connaissances, l'action vise à faire émerger une génération de jeunes citoyens sensibilisés aux enjeux du vivant, capables de porter un regard attentif sur leur environnement proche et de devenir acteurs de sa préservation. Les réalisations pédagogiques, les sorties de terrain et les éventuelles démarches participatives menées dans les écoles contribueront également à diffuser ces connaissances auprès des familles et à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative en faveur de la biodiversité.

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ?
L'objectif de sensibilisation des élèves à la biodiversité pourra être considéré comme atteint à l'horizon 2030 si l'ensemble des écoles de la commune a été associé à la démarche et si une part significative des élèves a bénéficié d'actions de découverte et d'éducation à l'environnement. Nombre d'écoles participantes, Nombre de classes impliquées, Nombre d'élèves sensibilisés, Nombre d'enseignants accompagnés, Nombre de partenaires mobilisés, Pourcentage d'élèves de la commune ayant bénéficié d'au moins une action de sensibilisation, Niveau de satisfaction des enseignants concernant les interventions réalisées, ..
Facteurs de réussite identifiées : La réussite de cette action repose sur plusieurs facteurs favorables permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière d'éducation à la biodiversité, le soutien de la commune et son engagement TEN, la richesse du patrimoine naturel communal, la mobilisation de partenaires spécialisés, l'association des familles et la valorisation des productions réalisées par les élèves
Limites potentielles identifiées : Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action de sensibilisation des élèves à la biodiversité, plusieurs limites potentielles ont été identifiées : la disponibilité des équipes éducatives, les contraintes organisationnelles et logistiques (disponibilité, transport…), les moyens humains et financiers mobilisables, les niveaux de connaissance et de sensibilité des élèves, le renouvellement régulier des élèves et parfois des équipes éducatives pour inscrire les projets dans la durée.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Titre sous-action n°3 : Sensibilisation des jeunes hors temps scolaires

Public(s) visé(s) : Centre de loisirs et Pôle ados
Services de la collectivité associés : Jeunesse édcuation
Éventuels partenaires techniques pressentis : CPIE LB, associations
Éventuels partenaires financiers pressentis : CAF, département

Estimation budgétaire (si connue) : Votre texte ici
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : Entrer une date
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : Entrer une date

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Programme de sensibilisation à la biodiversité destiné aux jeunes fréquentant le centre de loisirs communal ainsi qu'au futur pôle adolescents en cours de structuration. Cette action vise à compléter les interventions réalisées dans le cadre scolaire en proposant aux jeunes des temps de découverte, d'expérimentation et d'engagement en faveur de la nature durant leurs loisirs.

Le territoire d'Ascain bénéficie d'un patrimoine naturel particulièrement riche composé de milieux variés tels que les zones humides de la vallée de la Nivelle, les espaces agricoles, les milieux forestiers, les cours d'eau ainsi que les paysages et habitats remarquables du massif de la Rhune. Ces espaces constituent un formidable terrain d'apprentissage permettant aux jeunes de découvrir la biodiversité locale au plus près de leur lieu de vie. Les actions proposées auront pour objectif de renforcer leur connaissance de la faune, de la flore et des grands équilibres écologiques qui caractérisent le territoire communal.

La commune souhaite mettre en œuvre une approche pédagogique active, fondée sur l'observation, l'expérimentation et la participation. Les jeunes pourront ainsi participer à des sorties nature, des animations scientifiques, des jeux de découverte, des ateliers pratiques, des chantiers participatifs ou encore des programmes de sciences participatives adaptés à leur âge. Les thématiques abordées pourront concerner les pollinisateurs, les oiseaux, les zones humides, les espèces exotiques envahissantes, les continuités écologiques, les paysages ou encore les liens entre biodiversité et changement climatique.

Le futur pôle adolescents constituera un levier privilégié pour développer des projets construits avec les jeunes eux-mêmes. L'objectif est de les accompagner vers une meilleure compréhension des enjeux environnementaux tout en favorisant leur engagement citoyen. Les adolescents pourront ainsi être associés à des actions concrètes de préservation de la nature, à la réalisation d'outils de sensibilisation ou à des initiatives collectives valorisant le patrimoine naturel communal.

Cette démarche permettra également de renforcer les liens entre les structures jeunesse, les associations locales, les familles et les acteurs de l'environnement. Les projets réalisés pourront être valorisés lors de manifestations communales ou d'événements dédiés à l'environnement, contribuant ainsi à diffuser plus largement les connaissances acquises.

À l'horizon 2030, la commune souhaite que les jeunes fréquentant les structures de loisirs d'Ascain aient développé une meilleure connaissance de leur environnement, une sensibilité accrue aux enjeux de biodiversité et une capacité à agir, à leur échelle, en faveur de la préservation du

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

vivant. Cette action contribuera à faire des jeunes des acteurs à part entière de la transition écologique engagée par le territoire.

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :

Objectif n°1 : Développer la connaissance du patrimoine naturel communal chez les jeunes

D'ici fin 2030, permettre aux jeunes fréquentant le centre de loisirs et le pôle adolescents de découvrir les principaux milieux naturels, espèces et paysages présents sur le territoire communal à travers des activités de terrain et des animations adaptées à leur âge.

L'objectif vise à ce qu'une majorité des jeunes participants soit capable d'identifier les principaux milieux naturels d'Ascain et de comprendre leur intérêt écologique.

Objectif n°2 : Sensibiliser les jeunes aux enjeux de préservation de la biodiversité

Entre 2027 et 2030, favoriser la compréhension des enjeux liés à la biodiversité locale, au changement climatique, aux continuités écologiques, aux espèces protégées et aux impacts des activités humaines sur les milieux naturels.

L'objectif est que les jeunes développent une meilleure compréhension des interactions entre les activités humaines et le fonctionnement des écosystèmes présents sur leur territoire.

Objectif n°3 : Encourager l'engagement et le passage à l'action

D'ici 2030, permettre aux jeunes de participer à des actions concrètes en faveur de la biodiversité à travers des projets collectifs, des sciences participatives, des chantiers nature ou des actions de valorisation du patrimoine naturel.

L'objectif est de transformer la sensibilisation en implication active afin que les jeunes deviennent des acteurs de la préservation de leur environnement.

Objectif n°4 : Faire émerger une culture environnementale partagée au sein des structures jeunesse

Entre 2027 et 2030, intégrer durablement les enjeux de biodiversité dans les projets éducatifs du centre de loisirs et du pôle adolescents afin que ces thématiques deviennent des composantes régulières des activités proposées.

L'objectif est de renforcer la cohérence éducative entre les différents temps de vie des jeunes et de créer une dynamique collective autour des enjeux du vivant.

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :

À l'issue de la période 2027-2030, les jeunes fréquentant le centre de loisirs communal et le pôle adolescents auront développé une meilleure connaissance du patrimoine naturel d'Ascain, de ses milieux naturels remarquables et des principales espèces qui y sont présentes. Les animations et projets réalisés leur auront permis de mieux comprendre les liens entre biodiversité, qualité de vie, activités humaines et changement climatique.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Les jeunes auront participé à des actions concrètes de découverte et d'observation de la nature, favorisant leur sensibilisation mais également leur implication dans la préservation du vivant. Grâce aux démarches participatives, ils seront davantage en mesure de comprendre leur rôle en tant que citoyens et de contribuer à des actions locales en faveur de l'environnement.

L'action permettra également d'intégrer durablement les enjeux de biodiversité au sein des activités proposées par les structures jeunesse de la commune. Le centre de loisirs et le pôle adolescents disposeront de projets et d'outils pédagogiques réutilisables, favorisant la prise en compte régulière de ces thématiques dans leurs programmes d'animation.

Cette dynamique contribuera à renforcer les liens entre les jeunes, les familles, les acteurs de l'éducation à l'environnement et la commune. Les projets réalisés pourront être valorisés auprès de la population lors d'événements ou d'animations locales, participant ainsi à la diffusion d'une culture commune de préservation de la biodiversité.

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ?
L'objectif pourra être considéré comme atteint à l'horizon 2030 si les structures jeunesse de la commune ont intégré régulièrement des actions liées à la biodiversité dans leurs projets éducatifs, si une majorité des jeunes fréquentant ces structures a participé à au moins une action de sensibilisation, et si ces derniers démontrent une meilleure connaissance des enjeux de biodiversité et une implication croissante dans des projets environnementaux.

Indicateurs de réalisation

Nombre d'animations biodiversité organisées chaque année.

Nombre de sorties de découverte de la nature réalisées.

Nombre de jeunes ayant participé aux actions proposées.

Pourcentage de jeunes fréquentant les structures ayant bénéficié d'au moins une action de sensibilisation.

Facteurs de réussite identifiées : La réussite de cette action repose sur plusieurs conditions favorables permettant d'atteindre les objectifs de sensibilisation et d'engagement des jeunes hors temps scolaire en faveur de la biodiversité. L'implication des équipes d'animation du centre de loisirs et du futur pôle adolescents, le soutien de la commune et le portage politique de la démarche TEN, a richesse du patrimoine naturel communal, la création du pôle adolescents,la mobilisation de partenaires spécialisés, l'implication progressive des familles et la valorisation des projets réalisés par les jeunes
Limites potentielles identifiées : Dans le cadre de cette action de sensibilisation des jeunes hors temps scolaire à la biodiversité, plusieurs limites potentielles ont été identifiées. La mobilisation des adolescents dans la durée, la phase de structuration du futur pôle adolescents, les contraintes d'organisation et d'encadrement, les moyens humains et financiers disponibles, l'hétérogénéité des publics accueillis, la difficulté à mesurer les changements de comportement sur le long terme

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Titre sous-action n°4 :

Public(s) visé(s) : Sensibilisation de la société civile
Services de la collectivité associés : Services techniques, communication, espaces verts
Éventuels partenaires techniques pressentis : CPIE LB
Éventuels partenaires financiers pressentis : CD64, CAPB

Estimation budgétaire (si connue) : Votre texte ici
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : Entrer une date
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : Entrer une date

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Sensibilisation des acteurs de la société civile aux enjeux de biodiversité. Cette action vise à favoriser le dialogue, le partage de connaissances et la construction d'une culture commune de la préservation du patrimoine naturel auprès des différents usagers du territoire : agriculteurs, chasseurs, randonneurs, associations, propriétaires fonciers, habitants engagés et autres acteurs locaux.

Le territoire d'Ascain se caractérise par la richesse et la diversité de ses milieux naturels, qui constituent à la fois un patrimoine écologique remarquable et un espace de vie, de travail et de loisirs. Les activités humaines qui s'y développent jouent un rôle essentiel dans la préservation de ces milieux mais peuvent également générer des usages parfois divergents. La commune souhaite ainsi créer les conditions d'une meilleure compréhension mutuelle des enjeux liés à la biodiversité et des responsabilités de chacun dans sa préservation.

L'action reposera sur l'organisation de rencontres, de conférences, de visites de terrain, d'ateliers participatifs et de temps d'échanges permettant d'aborder les thématiques de biodiversité à travers les réalités vécues par les différents acteurs locaux. Les sujets pourront notamment concerner les continuités écologiques, les zones humides, les pratiques agricoles favorables à la biodiversité, la gestion des espèces, les usages de la montagne, les espèces exotiques envahissantes ou encore les effets du changement climatique sur les écosystèmes locaux.

Au-delà de la sensibilisation, la commune souhaite favoriser l'émergence d'une dynamique collective permettant aux différents acteurs de mieux se connaître, de partager leurs expériences et d'identifier des pistes d'actions communes en faveur du vivant. Cette démarche contribuera à renforcer l'appropriation locale des enjeux environnementaux et à valoriser les initiatives déjà portées par les acteurs du territoire.

Les actions proposées s'appuieront sur les compétences des partenaires locaux, des associations naturalistes, des organismes techniques et des acteurs socio-professionnels afin de garantir la qualité des échanges et la prise en compte de la diversité des points de vue.

À l'horizon 2030, la commune souhaite que les acteurs de la société civile disposent d'une meilleure connaissance du patrimoine naturel d'Ascain, partagent une compréhension plus ouverte des enjeux de biodiversité et soient davantage impliqués dans les démarches locales de préservation et de valorisation de la nature. Cette action doit contribuer à renforcer le dialogue entre les usagers du territoire et à construire une vision collective de la biodiversité comme un bien commun participant à l'identité et à l'attractivité d'Ascain.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :

Objectif n°1 : Développer la connaissance du patrimoine naturel communal

D'ici 2030, permettre aux acteurs de la société civile (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, associations, propriétaires fonciers et habitants engagés) d'améliorer leur connaissance des milieux naturels, des espèces et des enjeux écologiques présents sur le territoire communal.

L'objectif est que les différents usagers disposent d'un socle commun de connaissances sur la biodiversité locale et les services rendus par les écosystèmes.

Objectif n°2 : Favoriser la compréhension partagée des enjeux de biodiversité

Entre 2027 et 2030, créer des espaces de dialogue et d'échanges permettant aux différents acteurs du territoire de mieux comprendre les interactions entre leurs activités, les usages du territoire et la préservation de la biodiversité.

L'objectif est de favoriser une vision partagée des enjeux environnementaux et de réduire les incompréhensions entre catégories d'usagers.

Objectif n°3 : Encourager l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité

D'ici 2030, promouvoir auprès des acteurs concernés les pratiques contribuant à la préservation des habitats naturels, des continuités écologiques et des espèces locales.

L'objectif est de faire émerger ou renforcer des initiatives individuelles et collectives favorables à la biodiversité dans les domaines agricole, cynégétique, associatif ou récréatif.

Objectif n°4 : Renforcer l'implication des acteurs locaux dans les démarches de préservation du vivant

Entre 2027 et 2030, encourager la participation des acteurs de la société civile aux actions de sensibilisation, aux démarches participatives et aux projets locaux liés à la biodiversité.

L'objectif est de développer une dynamique collective autour de la préservation du patrimoine naturel communal et de favoriser la contribution des acteurs locaux aux initiatives portées par la commune.

Objectif n°5 : Construire une culture commune de la biodiversité à l'échelle du territoire

À l'horizon 2030, faire de la biodiversité un sujet fédérateur partagé par les différents usagers du territoire, en valorisant les complémentarités entre les activités humaines et la préservation de la nature.

L'objectif est de renforcer l'appropriation locale des enjeux de biodiversité et de faire émerger une gouvernance plus collaborative autour de ces questions.

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :

À l'issue de la période 2027-2030, les principaux acteurs de la société civile d'Ascain (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, associations locales, propriétaires fonciers et habitants investis dans

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

la vie du territoire) disposeront d'une meilleure connaissance du patrimoine naturel communal, des espèces et habitats présents sur le territoire ainsi que des enjeux liés à leur préservation.

Les actions mises en œuvre auront permis de développer une compréhension partagée des enjeux de biodiversité et de mieux faire connaître les liens existants entre les différentes activités humaines et le fonctionnement des écosystèmes locaux. Les temps d'échanges favoriseront une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques et les usages du territoire.

La démarche contribuera également à renforcer le dialogue entre les différentes catégories d'usagers en créant des espaces de rencontre et de discussion autour de sujets d'intérêt commun. Elle permettra de valoriser les initiatives déjà engagées en faveur de la biodiversité et de faire émerger de nouvelles coopérations entre acteurs locaux.

Les participants seront davantage impliqués dans les actions de sensibilisation, les démarches participatives ou les projets de préservation du patrimoine naturel communal. Certains pourront contribuer à des suivis naturalistes, à des programmes de sciences participatives ou à des initiatives collectives favorisant la biodiversité.

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ?
L'objectif sera considéré comme atteint à l'horizon 2030 si les principaux acteurs de la société civile d'Ascain (agriculteurs, chasseurs, associations, randonneurs, propriétaires fonciers, habitants investis dans la vie locale) ont été associés à des actions de sensibilisation, si un dialogue régulier autour des enjeux de biodiversité a été instauré et si une part significative de ces acteurs participe aux démarches locales de préservation du patrimoine naturel. Nombre de réunions d'information, conférences ou ateliers organisés sur les enjeux de biodiversité, Nombre de visites de terrain ou sorties thématiques réalisées, nombre total de participants aux actions proposées. pourcentage de participants déclarant mieux connaître la biodiversité locale à l'issue des actions, Nombre d'initiatives ou projets locaux favorables à la biodiversité portés ou relayés par les acteurs sensibilisés.
Facteurs de réussite identifiées : La réussite de cette action repose sur plusieurs facteurs favorables permettant d'atteindre les objectifs de sensibilisation, de dialogue et de mobilisation des acteurs de la société civile autour de la biodiversité. Le portage politique de la commune, l'existence d'acteurs locaux fortement ancrés dans le territoire, la richesse écologique du territoire communal, La mobilisation de partenaires techniques compétents, la mise en place d'espaces de dialogue et de concertation, la valorisation des initiatives existantes, l'implication active des participants dans des actions concrètes
Limites potentielles identifiées : La mise en œuvre de cette action de sensibilisation auprès des acteurs de la société civile peut être confrontée à plusieurs difficultés qu'il convient d'anticiper afin d'adapter les modalités d'intervention. La diversité des profils et des usages du territoire, la disponibilité des participants, L'existence de perceptions divergentes autour de certains enjeux environnementaux, la difficulté à transformer la sensibilisation en changement durable de pratiques, les moyens humains et financiers mobilisables, le renouvellement de la mobilisation dans la durée

Titre sous-action n°5 : Ascain, collectivité engagée pour la nature

Public(s) visé(s) : Elus et techniciens de la collectivité
Services de la collectivité associés : Tous les services
Éventuels partenaires techniques pressentis : CPIE Littoral absque, CD64, CAPB
Éventuels partenaires financiers pressentis : Votre texte ici

Estimation budgétaire (si connue) : Votre texte ici
Calendrier prévisionnel :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

- Date de début estimée (si connue) : 00/01/2027
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : 00/31/2030

Objectifs et mesures (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :

Objectif n°1 : Renforcer les connaissances des élus et des agents sur la biodiversité locale

D'ici 2030, permettre aux élus et aux agents communaux d'acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel d'Ascain, des espèces et habitats présents sur le territoire ainsi que des enjeux liés à leur préservation.

L'objectif est de constituer un socle commun de connaissances permettant d'éclairer les décisions et les pratiques de gestion de la commune.

Objectif n°2 : Intégrer davantage la biodiversité dans les politiques publiques communales

Entre 2027 et 2030, accompagner les élus et les services afin que les enjeux de biodiversité soient mieux pris en compte dans les projets d'aménagement, la gestion des espaces publics, l'entretien des infrastructures et les actions communales.

L'objectif est que la biodiversité devienne un critère d'analyse et d'aide à la décision dans les projets portés par la collectivité.

Objectif n°3 : Développer les compétences opérationnelles des services municipaux

D'ici 2030, former les agents concernés aux pratiques favorables à la biodiversité (gestion différenciée, gestion des espèces exotiques envahissantes, préservation des arbres, prise en compte des continuités écologiques, entretien raisonné des espaces publics, etc.).

L'objectif est de favoriser l'évolution des pratiques professionnelles en cohérence avec les objectifs environnementaux de la commune.

Objectif n°4 : Favoriser la transversalité entre les services et les élus

Entre 2027 et 2030, développer une culture commune de la biodiversité au sein de la collectivité afin d'améliorer la coordination entre élus, services techniques et services administratifs.

L'objectif est de renforcer la cohérence des actions municipales et de faciliter l'intégration des enjeux écologiques dans les différents champs d'intervention de la commune.

Objectif n°5 : Faire des élus et des agents des relais de la démarche TEN

À l'horizon 2030, permettre aux élus et aux techniciens communaux de devenir des ambassadeurs de la biodiversité auprès des habitants, des associations et des partenaires du territoire.

L'objectif est de renforcer la capacité de la commune à porter durablement une politique en faveur de la biodiversité et à diffuser les bonnes pratiques à l'échelle locale.

Indicateurs de réalisation

Nombre de sessions d'information ou de formation organisées.

Nombre d'élus sensibilisés ou formés.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Nombre d'agents communaux sensibilisés ou formés.

Indicateurs de résultat

Pourcentage d'élus ayant participé à au moins une action de sensibilisation.

Pourcentage d'agents concernés ayant bénéficié formation.

Niveau de satisfaction des participants aux formations.

L'objectif pourra être considéré comme atteint si, à l'issue de l'année 2030 :

une majorité des élus et des agents concernés a participé à au moins une action de sensibilisation ou de formation ;

les services disposent d'une meilleure connaissance des enjeux de biodiversité ;

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :
À l'issue de la période 2027-2030, les élus et les techniciens de la commune disposeront d'une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité locale et des leviers d'action mobilisables dans le cadre de leurs missions. Ils partageront une culture commune favorisant l'intégration de la biodiversité dans les décisions, les projets et la gestion quotidienne du territoire.

Les actions de sensibilisation et de formation permettront une prise en compte plus systématique de la biodiversité dans les projets d'aménagement, la gestion des espaces publics et les politiques communales. Les services municipaux disposeront de références techniques et d'outils facilitant la mise en œuvre de pratiques plus favorables au vivant.

La démarche contribuera également à renforcer la transversalité entre les élus et les différents services, favorisant une meilleure cohérence des actions engagées par la commune en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

À l'horizon 2030, la biodiversité sera davantage intégrée dans les réflexions et les décisions communales, et les élus comme les agents seront en mesure de jouer un rôle de relais auprès des habitants et des acteurs du territoire.

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ? L'objectif pourra être considéré comme atteint si, à l'issue de l'année 2030 : une majorité des élus et des agents concernés a participé à au moins une action de sensibilisation ou de formation, les services disposent d'une meilleure connaissance des enjeux de biodiversité, plusieurs décisions ou projets communaux intègrent concrètement ces enjeux, des pratiques de gestion favorables à la biodiversité ont été mises en œuvre ou renforcées, une culture commune de la biodiversité est partagée entre élus et techniciens
Facteurs de réussite identifiées : La réussite de cette action repose sur plusieurs conditions favorables permettant de renforcer durablement la prise en compte de la biodiversité au sein de la collectivité. Le portage politique de la démarche par les élus, l'adhésion des agents et des responsables de service, l'existence d'un patrimoine naturel riche et diversifié sur le territoire communal, la mobilisation de partenaires techniques compétents,
Limites potentielles identifiées : La mise en œuvre de cette action de sensibilisation des élus et des techniciens communaux peut être confrontée à plusieurs contraintes qu'il convient d'anticiper : La

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

disponibilité des élus et des agents, la diversité des compétences et des niveaux de connaissance, le manque de temps pour intégrer de nouvelles pratiques, a transversalité entre les services, les contraintes budgétaires et humaines, le renouvellement des élus ou des agents, la difficulté à mesurer l'impact réel de la sensibilisation sur les décisions publiques

Autre(s) projet(s) que vous souhaitez mentionner :

Accompagner les habitants vers le passage à l'action en faveur de la biodiversité

La commune d'Ascain souhaite accompagner les habitants dans la mise en œuvre d'actions concrètes favorables à la biodiversité sur les espaces privés, collectifs et partagés du territoire. Cette action s'inscrit dans la continuité des actions de sensibilisation menées par la commune et vise à transformer la prise de conscience des enjeux environnementaux en réalisations tangibles au bénéfice du vivant. Cette orientation est cohérente avec les principes du dispositif TEN, qui encourage l'association des citoyens et des acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Entre 2027 et 2030, la commune mettra en place un programme d'accompagnement permettant aux habitants, aux quartiers, aux associations et aux collectifs locaux de devenir pleinement acteurs de la préservation de la nature. L'objectif est de proposer des solutions simples, adaptées au contexte local et accessibles à tous, afin d'encourager l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur de la biodiversité.

L'action pourra prendre la forme d'ateliers pratiques, de visites-conseils, de chantiers participatifs, de défis citoyens ou encore d'accompagnements techniques individualisés. Les habitants pourront être accompagnés dans la création de jardins favorables à la biodiversité, la plantation d'arbres et de haies d'essences locales, la mise en place de refuges pour la faune, la création de mares, la réduction de l'artificialisation des sols ou encore la gestion écologique de leurs espaces extérieurs. Les projets collectifs portés par des quartiers, des associations ou des groupes d'habitants pourront également être encouragés et valorisés.

La commune favorisera également la participation des habitants aux démarches de sciences participatives et aux suivis de la biodiversité afin de renforcer leur connaissance du patrimoine naturel communal et leur contribution à la production de données utiles à sa préservation.

Cette dynamique reposera sur l'appui des services municipaux, du CPIE Littoral basque, des associations locales et des partenaires techniques spécialisés. Les expériences réussies seront valorisées afin de créer un effet d'entraînement et de favoriser le partage des bonnes pratiques entre habitants.

À l'horizon 2030, la commune souhaite voir se développer un réseau d'habitants engagés, capables d'agir concrètement pour la biodiversité à leur échelle. Au-delà des aménagements réalisés, cette action vise à renforcer l'appropriation citoyenne des enjeux de biodiversité, à améliorer la qualité écologique du territoire et à faire émerger une dynamique collective faisant de la nature un bien commun partagé par l'ensemble des habitants d'Ascain.

Objectif n°1 : Permettre aux habitants d'agir concrètement en faveur de la biodiversité

D'ici 2030, accompagner les habitants volontaires dans la mise en œuvre d'actions concrètes favorables à la biodiversité sur leurs propriétés, dans les espaces partagés ou au sein de leur quartier.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

L'objectif est de transformer la sensibilisation en réalisations tangibles contribuant à l'amélioration de la qualité écologique du territoire.

Objectif n°2 : Développer des aménagements favorables au vivant à l'échelle de la commune

Entre 2027 et 2030, favoriser la création d'aménagements favorables à la biodiversité tels que des haies, plantations d'essences locales, mares, refuges pour la faune, jardins favorables aux pollinisateurs ou espaces de nature gérés écologiquement.

L'objectif est de renforcer les continuités écologiques et d'augmenter le nombre d'espaces favorables à la biodiversité sur le territoire communal.

Objectif n°3 : Encourager la participation citoyenne à la connaissance et à la préservation de la biodiversité

D'ici 2030, développer l'implication des habitants dans des démarches de sciences participatives, de suivi de la biodiversité ou de chantiers collectifs en faveur de la nature.

L'objectif est de renforcer l'appropriation du patrimoine naturel communal et de favoriser une participation active des citoyens à sa préservation.

Objectif n°4 : Faire émerger des dynamiques collectives à l'échelle des quartiers et des associations

Entre 2027 et 2030, soutenir la création d'initiatives collectives portées par des groupes d'habitants, associations ou collectifs locaux autour de projets favorables à la biodiversité.

L'objectif est de développer une culture de l'action collective et de créer des effets d'entraînement au sein de la population.

Objectif n°5 : Renforcer l'autonomie des habitants dans leurs pratiques favorables à la biodiversité

À l'horizon 2030, permettre aux habitants d'acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires pour intégrer durablement la biodiversité dans leurs pratiques quotidiennes.

L'objectif est d'encourager des changements de comportements pérennes et reproductibles à l'échelle du territoire.

Indicateurs de réalisation : Nombre d'habitants accompagnés individuellement ou collectivement, Nombre d'associations ou collectifs impliqués, Nombre d'ateliers, formations ou permanences-conseils organisés. Indicateurs de résutat : Nombre de haies, mares ou aménagements favorables à la biodiversité réalisés, nombre d'initiatives reconduites ou développées après l'accompagnement.

La réussite de cette action repose sur plusieurs facteurs favorables permettant d'encourager durablement le passage à l'action des habitants en faveur de la biodiversité : L'intérêt croissant des habitants pour les questions environnementales, la proximité des actions proposées avec le quotidien des habitants, l'accompagnement technique et méthodologique des participants, la richesse du patrimoine naturel communal, la valorisation des initiatives citoyennes et des réalisations concrètes, l'appui de la commune et de ses partenaires.

La mise en œuvre de cette action d'accompagnement des habitants vers le passage à l'action peut être confrontée à plusieurs limites qu'il convient d'anticiper afin d'assurer son efficacité et sa pérennité : la difficulté à transformer l'intérêt en engagement concret, la mobilisation dans la durée, les

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

contraintes liées à la propriété foncière et aux espaces disponibles, le coût de certains aménagements, la persistance de certaines représentations culturelles, l'hétérogénéité des publics concernés, la mesure de l'impact à long terme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

FICHE ACTION N°2 - OBLIGATOIRE*

Consignes de remplissage du dossier

Pour rappel, votre dossier de candidature doit comporter des fiches actions « prioritaires ». Le nombre d'actions traitant d'une thématique prioritaire dépend du volume de votre dossier :

- Si vous déposez exactement **3 fiches** : **au moins une fiche** doit porter sur une thématique prioritaire.
- Si vous déposez **plus de 3 fiches** (dans la limite de 6 fiches) : **au moins deux fiches** doivent porter sur une thématique prioritaire.

Pour une évaluation pertinente des actions proposées, il est demandé de fournir l'**ensemble des éléments de diagnostic concernant la biodiversité** en possession de la collectivité candidate. Vous êtes encouragés à joindre en annexe à votre dossier de candidature, tout document que vous souhaiteriez porter à connaissance du jury régional.

Veillez choisir une thématique prioritaire sur laquelle votre fiche action porte : Gestion des espaces naturels à enjeux forts de biodiversité*

Titre de la fiche action : Gestion, restauration et valorisation des Barthes de la Nivelle

Milieu(x) concerné(s) : Zones humides
Services de la collectivité associés (ou qui pourraient être associés) : Service technique et espaces verts
Éventuels partenaires techniques pressentis : CD64, ADELI, CEN, CPIE Littoral basque
Éventuels partenaires financiers pressentis : Fondation MAIF, Agence de l'eau Adour garoenne

Estimation budgétaire (si connue) : 40.000 € quote part Ascain du dossier MAIF
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : 00/01/2027
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : 00/31/2030

Y-a-t-il eu un diagnostic préalable à l'action ? Quel est l'état « zéro » à date de la candidature ? - Préciser : Votre texte ici

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Les Barthes de la Nivelle constituent l'un des derniers grands ensembles de zones humides littorales des Pyrénées-Atlantiques. Situées sur les communes d'Ascain, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz, elles sont reconnues pour leur richesse écologique exceptionnelle au sein de plusieurs dispositifs de protection (Espace Naturel Sensible, Natura 2000, ZNIEFF). Sur le territoire d'Ascain, elles représentent également un espace stratégique pour la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'agriculture locale et l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de sa candidature « Territoire Engagé pour la Nature » 2027-2030, la commune d'Ascain s'engage à poursuivre et renforcer la gestion durable des Barthes de la Nivelle en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les propriétaires privés et les acteurs agricoles du site.

L'action visera notamment à :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

restaurer et préserver les habitats naturels humides et les continuités écologiques ;

améliorer la gestion hydraulique du site par la restauration d'ouvrages favorisant le maintien de l'eau et l'expansion naturelle des crues ;

lutter contre les espèces exotiques envahissantes ;

accompagner le maintien et la transition de pratiques agricoles favorables à la biodiversité ;

développer les infrastructures écologiques (haies bocagères, passage à faune, zones humides restaurées) ;

sensibiliser les habitants, scolaires et visiteurs aux enjeux des zones humides grâce à des aménagements pédagogiques et des actions de découverte de la nature.

Cette démarche contribuera à préserver un patrimoine naturel commun remarquable, habitat de nombreuses espèces patrimoniales comme la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, l'Angélique des estuaires ou encore de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Elle renforcera également les services rendus par les zones humides : stockage du carbone, préservation de la ressource en eau, régulation des inondations et maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.

Objectifs 2027-2030 :

poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des Barthes de la Nivelle ;

restauration progressive des habitats naturels dégradés ;

maintien et développement d'une agriculture compatible avec les enjeux de biodiversité ;

amélioration de la fonctionnalité hydraulique du site ;

renforcement de la sensibilisation et de l'implication des citoyens dans la préservation des zones humides.

Sur le plan technique, la commune s'appuiera principalement sur la Communauté d'Agglomération Pays Basque (GEMAPI et Natura 2000), le Département des Pyrénées-Atlantiques (ENS) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Des bureaux d'études spécialisés en hydraulique et restauration écologique pourront également être mobilisés selon les besoins des études et travaux.

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :
Objectif 1 : Restaurer les habitats naturels humides à fort enjeu écologique

Restaurer ou améliorer le fonctionnement écologique d'au moins 16 hectares d'habitats naturels dégradés (lagunes saumâtres, plans d'eau, roselières, jonchaies, prairies humides et autres habitats associés) d'ici fin 2030 afin d'augmenter la capacité d'accueil des espèces patrimoniales du site.

Indicateurs de suivi

Surface d'habitats restaurés (ha).

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Nombre de secteurs restaurés.

Évolution de la présence d'espèces indicatrices ciblées.

Avis technique des partenaires naturalistes sur l'état de conservation des habitats.

Objectif 2 : Renforcer la fonctionnalité hydraulique et la résilience climatique des Barthes

Restaurer ou remettre en état les ouvrages hydrauliques prioritaires afin d'améliorer la gestion des niveaux d'eau et de préserver au moins 65 hectares de zones humides jouant un rôle de stockage de l'eau et d'expansion des crues à l'horizon 2030. Les « ouvrages hydrauliques » concernent principalement la restauration de dispositifs existants de gestion des niveaux d'eau (vannes, fossés, ouvrages de circulation de l'eau), dans une logique de génie écologique visant à restaurer le fonctionnement naturel des zones humides, favoriser l'expansion des crues et maintenir les usages agricoles

Indicateurs de suivi

Nombre d'ouvrages restaurés.

Surface bénéficiant d'une gestion hydraulique améliorée (ha).

Surface mobilisée comme zone d'expansion des crues (ha).

Nombre d'épisodes d'inondation ayant bénéficié du rôle tampon des zones humides.

Objectif 3 : Préserver et développer une agriculture favorable à la biodiversité

Maintenir ou accompagner des pratiques agricoles extensives sur plus de 50 hectares du périmètre des Barthes et favoriser les démarches agro-environnementales contribuant à la conservation des milieux humides d'ici 2030.

Indicateurs de suivi

Surface agricole engagée dans des pratiques favorables à la biodiversité (ha).

Nombre d'exploitations agricoles accompagnées.

Linéaire de haies plantées ou restaurées (mètres).

Nombre de conventions ou engagements signés avec les exploitants.

Objectif 4 : Renforcer les continuités écologiques et limiter les pressions sur les milieux

Mettre en œuvre les actions nécessaires au rétablissement des continuités écologiques et à la réduction des impacts des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels d'ici 2030. Concernant les continuités écologiques, le projet vise à rétablir les connexions entre habitats humides et à améliorer la circulation de la faune grâce notamment à la création d'un passage à faune semi-aquatique. Ces aménagements bénéficieront à des espèces patrimoniales telles que la Loutre d'Europe, l'Anguille d'Europe, les Lamproies et les Aloses

Indicateurs de suivi

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Nombre d'aménagements favorisant la circulation de la faune réalisés.

Surface traitée contre les espèces exotiques envahissantes (ha).

Évolution de la colonisation des secteurs restaurés par les espèces patrimoniales.

Évolution de la surface occupée par les espèces invasives.

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :
Retrouver un fonctionnement hydrologique favorable aux zones humides en améliorant la circulation de l'eau, en limitant les phénomènes d'assèchement estival et en préservant la capacité naturelle d'expansion des crues.

Améliorer la qualité écologique des habitats naturels et faciliter les déplacements de la faune entre les différents milieux des Barthes.

Conserver et renforcer les services rendus par les zones humides afin de mieux faire face aux sécheresses, aux inondations et aux effets du changement climatique.

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ? Nombre d'ouvrages hydrauliques créés ou restaurés. Taux d'achèvement des travaux prévus. Surface de zones humides reconnectées hydrauliquement (ha). Les 14 ouvrages prévus sont réalisés et fonctionnels, Les secteurs ciblés bénéficient effectivement d'une gestion hydraulique restaurée, Les suivis montrent un maintien plus long de l'eau dans les habitats humides durant les périodes sèches, La capacité de stockage temporaire des eaux de crue est conservée ou améliorée. Surface d'habitats restaurés (ha). Surface traitée contre les espèces exotiques envahissantes. Les habitats restaurés présentent des caractéristiques écologiques conformes aux objectifs. Les suivis naturalistes démontrent la présence ou le retour d'espèces cibles. Nombre de passages à faune réalisés. Le passage à faune est construit et fonctionnel, Longueur de continuités écologiques restaurées, La circulation entre les différents secteurs du site est rétablie.
Facteurs de réussite identifiées : mobilisation des partenaires institutionnels, existence d'un diagnostic écologique et hydraulique, site bénéficiant déjà de reconnaissances réglementaires fortes, expérience et compétences techniques des maîtres d'ouvrage et partenaires, Maîtrise foncière publique importante, Soutien financier du programme Nature 2050 porté par la MAIF, intérêt croissant des habitants et des élus pour les solutions fondées sur la nature, Contribution du projet aux objectifs nationaux et européens de préservation de la biodiversité.
Limites potentielles identifiées : Complexité technique des interventions hydrauliques, temps de réponse écologique parfois long avant l'observation de résultats mesurables, disponibilité limitée de moyens humains pour assurer un suivi écologique et hydraulique, nécessité d'assurer une gestion et un entretien pérennes des ouvrages restaurés, ifficulté à concilier certains usages du territoire avec les objectifs de restauration écologique. évolution des conditions climatiques (sécheresses prolongées, événements extrêmes, recolonisation des secteurs restaurés par des espèces exotiques envahissantes, difficultés à maintenir dans la durée l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés, incertitudes liées à l'obtention ou au maintien de certains financements complémentaires

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

FICHE ACTION N° 3 - OBLIGATOIRE*

Veillez choisir une thématique sur laquelle votre fiche action porte : Autre non prioritaire *

Titre de la fiche action : Gestion durable et partagée du site de la montagne de la Rhune

Milieu(x) concerné(s) : Milieux intermédiaires - Montagne
Services de la collectivité associés qui pourraient être associés : Services techniques
Éventuels partenaires techniques pressentis : ONF, agriculteurs, CATZH, CEN, CBN
Éventuels partenaires financiers pressentis : CAPB, Europe

Estimation budgétaire (si connue) : 50.000 € fléchés sur le POCTEFA Larrun-e + 50.000 € actions diverses
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : 00/01/2027
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : 00/31/2030

Y-a-t-il eu un diagnostic préalable à l'action ? Quel est l'état « zéro » à date de la candidature ? - Préciser : Votre texte ici

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Description de l'action

La commune d'Ascain souhaite contribuer à la mise en œuvre d'une gestion durable et concertée du massif de la Rhune, espace emblématique de son territoire communal mais aussi du Pays Basque, reconnu pour sa richesse écologique, paysagère et culturelle. Cette action vise à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et/ou patrimoniales tout en conciliant les usages pastoraux, forestiers, touristiques et de loisirs qui façonnent ce territoire.

Poursuivre le maintien de l'ouverture des landes et pelouses pastorales :

L'intervention repose tout d'abord sur le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des landes et pelouses agropastorales, habitats essentiels à la biodiversité du massif. La commune accompagnera les éleveurs dans la mise en œuvre de pratiques pastorales durables, notamment à travers le renouvellement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) existantes, contractées dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site du "Massif de la Rhune et de Xoldokogaina" et la contractualisation de nouveaux engagements dans le cadre de la future PAC, ainsi qu'à travers l'intégration dans les baux signés avec les agriculteurs de mesures favorables à la biodiversité.

Toujours en lien avec la gestion des milieux ouverts, la commune relance l'animation d'une Commission Locale d'Écobuage, qui associera élus, éleveurs, services de l'État, Natura 2000, Chambre d'Agriculture, ONF, associations et usagers dans la définition de pratiques d'écobuage nécessaires aux éleveurs et adaptées aux enjeux écologiques. Les travaux de gyrobroyage, de pare-feux et de réouverture des milieux seront réalisés en cohérence avec les orientations définies collectivement. Ces différents travaux s'appuieront sur les préconisations apportées par un diagnostic pastoral transfrontalier mené en 2024.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Assurer la préservation des zones humides du massif :

L'action contribuera également à la préservation des tourbières et zones humides du massif, milieux particulièrement sensibles et réservoirs de biodiversité. Des interventions permettront de restaurer le fonctionnement écologique de certaines tourbières, de limiter leur fermeture naturelle et d'adapter la pression pastorale sur les secteurs les plus fragiles, avec par exemple une mise en défens sélective sur le site de la tourbière des trois fontaines et l'aménagement d'abreuvoirs. La protection des habitats rocheux et des espèces qui leur sont associées sera renforcée grâce à une gestion raisonnée des pratiques pastorales et des interventions sur les milieux. Une attention particulière sera portée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment par la poursuite des opérations de gestion du Myriophylle du Brésil identifiée sur la Mare de Plana, au pied du massif.

Accompagner le maintien et/ou la régénération des habitats forestiers :

Concernant les habitats forestiers, plusieurs mesures seront engagées afin de préserver les forêts de ravins et leur flore protégée (Soldanelle velue, Trichomanès remarquable, Hymenophyllum tunbrigense), favoriser la régénération naturelle des peuplements et améliorer les continuités écologiques. La protection des jeunes plantations, la restauration de secteurs forestiers en déprise et la prévention du risque incendie par l'entretien ou la création de pares-feux compléteront ce programme d'actions.

De façon globale, l'amélioration des connaissances sur les habitats, les espèces patrimoniales et les effets du changement climatique permettra d'orienter et d'adapter les décisions de gestion. Un suivi régulier des espèces exotiques envahissantes, des zones humides et des habitats remarquables devra alimenter cette démarche de gestion collective.

Une meilleure gestion de la fréquentation touristique :

La réussite de cette démarche repose également sur une meilleure gestion de la fréquentation des activités de loisirs sur le massif. La commune poursuivra les travaux de réhabilitation de certains sentiers, renforcera les actions de sensibilisation du public et veillera à la compatibilité des activités sportives et touristiques, notamment lors de manifestations sportives, avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Un partenariat développé avec le Train de la Rhune permettra de renforcer la sensibilisation des visiteurs sur le site, tout comme la présence de médiateurs en montagne ou les diverses animations de sensibilisation.

Enfin, compte tenu du caractère transfrontalier du massif, la commune s'inscrira dans une logique de coopération avec les collectivités, gestionnaires et partenaires français et navarrais (démarche Gure Mendia), DOCOB Natura 2000, et projets transfrontaliers qui pourraient voir le jour. Pour exemple, un travail de réflexion sera prochainement lancé dans le cadre de Gure Mendia pour avoir une gestion de massif cohérente, concertée et commune idéalement via une harmonisation de la règlementation à l'échelle du massif.

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Objectifs de l'action « Gestion durable et partagée du site de la montagne de la Rhune » (2027-2030)

L'objectif général de cette action est de préserver durablement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et/ou patrimoniales du massif de la Rhune tout en conciliant les activités pastorales, forestières, touristiques et de loisirs dans une logique de gouvernance concertée et transfrontalière.

Objectif 1 : Préserver les milieux agropastoraux et les zones humides du massif

D'ici 2030, la commune d'Ascain souhaite maintenir ou améliorer l'état de conservation des landes, pelouses, tourbières et zones humides d'intérêt communautaire grâce à une gestion pastorale adaptée. Les contrats MAEC actuellement en cours seront renouvelés pour encourager les pratiques favorables à la biodiversité. Une Commission Locale d'Écobuage favorisera la concertation annuelle entre éleveurs, collectivités et partenaires techniques. Les opérations d'écobuage dirigé, de pare-feux et de gyrobroyage seront réalisées conformément aux préconisations de la commission afin de limiter la fermeture des milieux et préserver leur richesse écologique du site. La restauration progressive des tourbières et la réduction des pressions sur les secteurs humides les plus sensibles constitueront également des priorités.

Objectif 2 : Renforcer la conservation des habitats forestiers et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

La commune poursuivra les travaux engagés avec l'ONF et les partenaires afin de préserver les habitats forestiers du massif. Les actions viseront notamment la protection des jeunes peuplements forestiers, la restauration de secteurs en déprise agricole à vocation forestière et l'entretien des infrastructures de prévention contre les incendies. Un suivi renforcé des espèces exotiques envahissantes sera mis en œuvre, avec la poursuite des opérations d'élimination du Myriophylle du Brésil identifiées sur la mare de Plana et une veille active sur d'autres espèces problématiques présentes sur le massif, le Laurier palme, ou encore la Paulownia qui a été identifié comme espèce à surveiller, notamment au parking des carrières. L'expansion de plantations anciennes de thouyas sur l'emprise de zones humides au plateau de Miramar fera également l'objet de surveillance. L'objectif est d'éviter toute extension de ces espèces et de préserver le bon fonctionnement écologique des habitats naturels concernés.

Objectif 3 : Maîtriser la fréquentation et sensibiliser les publics

La commune d'Ascain souhaite contribuer à rendre compatible la fréquentation touristique et la préservation des milieux naturels. Des travaux de réhabilitation des sentiers pourront être menées pour mieux canaliser les flux de visiteurs sur les secteurs les plus sensibles. Une étude en cours, portée par la Direction Tourisme de la Communauté Pays Basque, et à laquelle les communes sont étroitement associées, devrait d'ici peu donner des préconisations pour la gestion et entretien de ces sentiers. Des actions de sensibilisation pourront être développées auprès des habitants, scolaires, pratiquants d'activités de pleine nature et touristes afin de promouvoir les bonnes pratiques et le respect du pastoralisme en lien avec la démarche Montagne Respect ! du projet de Parc Naturel Régional Montagne Basque.. La commune veillera à l'encadrement des manifestations sportives organisées sur le massif en veillant à leur compatibilité avec les objectifs de conservation, et en s'appuyant sur une méthodologie établie avec les communes de Gure Mendia et l'animation Natura 2000.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

Objectif 4 : Améliorer les connaissances et renforcer la coopération transfrontalière

La commune souhaite contribuer à l'amélioration des connaissances sur les habitats, les espèces patrimoniales et les effets du changement climatique sur le massif. Des suivis naturalistes conduits dans le cadre de Natura 2000, ou en lien avec les autres partenaires que sont la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides ou les Conservatoires Botaniques, permettront d'orienter les décisions de gestion et d'évaluer les résultats des actions menées. En parallèle, Ascain poursuivra sa participation aux dispositifs de coopération transfrontalière autour de la Rhune, notamment à travers la démarche Gure Mendia et des programmes de coopération ou des échanges avec les gestionnaires et collectivités du versant espagnol.

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :
À l'horizon 2030, la commune d'Ascain aura renforcé la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du massif de la Rhune grâce à une gestion concertée associant collectivités, éleveurs, acteurs forestiers, gestionnaires d'espaces naturels et usagers du territoire. Les milieux agropastoraux présenteront un meilleur état de conservation grâce au maintien des activités pastorales, au renouvellement des contrats MAEC et à la mise en œuvre d'écobuages encadrés par la Commission Locale d'Écobuage. Cet entretien permettra en outre de limiter le risque de feux en période estivale. La fermeture des landes et pelouses sera limitée sur les secteurs prioritaires, favorisant le maintien de paysages ouverts et d'habitats propices à de nombreuses espèces patrimoniales.

Les zones humides et tourbières du massif bénéficieront d'actions de restauration et de gestion adaptées, permettant d'améliorer leur fonctionnalité écologique et leur résilience face aux effets du changement climatique. Les habitats forestiers seront mieux préservés grâce aux interventions menées avec l'ONF en faveur de la régénération naturelle, de la protection des jeunes peuplements, de création d'habitats relais pour les espèces inféodés aux milieux forestiers, comme les insectes saproxylophages, et de participer à la prévention du risque incendie. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes contribuera à limiter leur propagation et à restaurer durablement les équilibres écologiques des milieux concernés.

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ? L'objectif sera considéré comme atteint lorsque les principaux habitats naturels du massif (landes, pelouses, zones humides, habitats rocheux et forestiers) bénéficieront d'une gestion concertée et active associant l'ensemble des usagers du territoire, que les actions prévues de restauration, de prévention et de sensibilisation auront été réalisées, et que les suivis Natura 2000 mettront en évidence le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire.
Facteurs de réussite identifiés : Une gouvernance partagée mobilisant la commune, les éleveurs, la CAPB, les animateurs Natura 2000, l'ONF et les partenaires transfrontaliers. L'implication durable des acteurs agricoles et le renouvellement des dispositifs MAEC en faveur du pastoralisme et de la biodiversité. L'existence d'un cadre technique (DOCOB Natura 2000, programmes POCTEFA, expertises naturalistes) garantissant la cohérence des actions. La mobilisation de financements et de

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

partenaires techniques pour accompagner les travaux de restauration, de suivi et de sensibilisation. L'adhésion des habitants et des visiteurs grâce aux actions d'information, de sensibilisation et de gestion des usages du massif. Le développement de la coopération transfrontalière permettant de mutualiser les connaissances et de coordonner la gestion du massif de la Rhune à l'échelle de son territoire écologique.

Limites potentielles identifiées : La principale limite réside dans la nécessité de maintenir sur le long terme une mobilisation forte des acteurs du territoire, des financements adaptés et une coordination efficace entre les différents gestionnaires du massif. La pression de fréquentation touristique et les délais nécessaires à la restauration écologique peuvent également influencer les résultats attendus et nécessiter une adaptation continue des actions

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

FICHE ACTION N°4

Veillez choisir une thématique sur laquelle votre fiche action porte : Choisir un élément*

Titre de la fiche action : Votre texte ici

Milieu(x) concerné(s) : Votre texte ici
Services de la collectivité associés qui pourraient être associés : Votre texte ici
Éventuels partenaires techniques pressentis : Votre texte ici
Éventuels partenaires financiers pressentis : Votre texte ici

Estimation budgétaire (si connue) : Votre texte ici
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : Entrer une date
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : Entrer une date

Y-a-t-il eu un diagnostic préalable à l'action ? Quel est l'état « zéro » à date de la candidature ? - Préciser : Votre texte ici

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Votre texte ici

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :
Votre texte ici

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :
Votre texte ici

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ? Votre texte ici
Facteurs de réussite identifiés : Votre texte ici
Limites potentielles identifiées : Votre texte ici

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

FICHE ACTION N°5

Veillez choisir une thématique sur laquelle votre fiche action porte : Choisir un élément*

Titre de la fiche action : Votre texte ici
Milieu(x) concerné(s) : Votre texte ici
Services de la collectivité associés qui pourraient être associés : Votre texte ici
Éventuels partenaires techniques pressentis : Votre texte ici
Éventuels partenaires financiers pressentis : Votre texte ici

Estimation budgétaire (si connue) : Votre texte ici
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : Entrer une date
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : Entrer une date

Y'a-t-il eu un diagnostic préalable à l'action ? Quel est l'état « zéro » à date de la candidature ? - Préciser : Votre texte ici

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Votre texte ici

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :
Votre texte ici

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :
Votre texte ici

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ? Votre texte ici
Facteurs de réussite identifiés : Votre texte ici
Limites potentielles identifiées : Votre texte ici

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

FICHE ACTION N°6

Veillez choisir une thématique sur laquelle votre fiche action porte : Choisir un élément*

Titre de la fiche action : Votre texte ici
Milieu(x) concerné(s) : Votre texte ici
Services de la collectivité associés qui pourraient être associés : Votre texte ici
Éventuels partenaires techniques pressentis : Votre texte ici
Éventuels partenaires financiers pressentis : Votre texte ici

Estimation budgétaire (si connue) : Votre texte ici
Calendrier prévisionnel :

- Date de début estimée (si connue) : Entrer une date
- Grandes échéances prévisionnelles (si connues) : Votre texte ici
- Date de fin estimée (si connue) : Entrer une date

Y-a-t-il eu un diagnostic préalable à l'action ? Quel est l'état « zéro » à date de la candidature ? - Préciser : Votre texte ici

Description de l'action (3000 signes maximum) :
Votre texte ici

Objectifs (avec échéances prévisionnelles si possible, voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) (3000 signes maximum) :
Votre texte ici

Résultats attendus : comment imaginez-vous votre territoire dans 3 ans une fois l'action finalisée ? (1500 signes maximum) :
Votre texte ici

Indicateurs de réalisation pressentis : à quel moment / comment est-il possible de dire que l'objectif est atteint (voir fiche aide à la définition des objectifs et des indicateurs) ? Votre texte ici
Facteurs de réussite identifiés : Votre texte ici
Limites potentielles identifiées : Votre texte ici

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

FICHE ACTION BONUS
ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Consignes de remplissage du dossier

Action Bonus « ABC » : Vous avez la possibilité d'ajouter une fiche "bonus" dédiée à la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

- **Important** : Cette action bonus est facultative et n'est pas comptabilisée dans le nombre total d'actions portées par la collectivité (ni dans le minimum de 3 fiches, ni dans la limite supérieure de 6 fiches).

Titre de la fiche action : Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale pour mieux connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel d'Ascain

Personne référente qui pourrait suivre la démarche : Bénédicte Luberriaga, Maire
Éventuels partenaires techniques pressentis (structures naturalistes, bureaux d'étude, établissements publics...) : CPIE Littoral basque, Cistude Nature, CBNSA, CD64, CAPB
Éventuels partenaires financiers pressentis : OFB

Y-a-t-il eu des inventaires réalisés précédemment (*si oui, préciser*) ? A définir dans le cadre de la démarche TEN
Avez-vous connaissance des espèces et des habitats présentant un déficit de connaissance sur votre territoire (si connus) ? A définir dans le cadre de la démarche TEN
Que pourra vous apporter la réalisation d'un ABC ? Quelles sont vos motivations ?
Dans la continuité de sa démarche Territoire Engagé pour la Nature menée entre 2027 et 2030, la commune d'Ascain souhaite s'engager dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) afin de poursuivre et d'approfondir sa stratégie en faveur de la biodiversité. Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme TEN permettront de sensibiliser les habitants, les scolaires, les élus, les techniciens communaux et les acteurs du territoire, tout en renforçant les premiers partenariats locaux autour de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation d'un ABC constitue ainsi une étape logique pour consolider cette dynamique et s'appuyer sur une meilleure connaissance de la biodiversité présente sur le territoire communal. L'ABC permettra d'améliorer l'inventaire des espèces et des habitats naturels présents sur la commune, d'identifier plus finement les continuités écologiques, les secteurs à enjeux et les espaces nécessitant une attention particulière. Il contribuera également à renforcer les connaissances disponibles pour orienter les décisions publiques en matière d'aménagement, de gestion des espaces naturels et d'adaptation au changement climatique. La commune voit également dans cette démarche une opportunité de poursuivre la mobilisation des habitants et des acteurs locaux. L'ABC favorisera la participation citoyenne à travers des inventaires participatifs, des actions de sciences citoyennes et des démarches de sensibilisation permettant d'associer durablement la population à la connaissance et à la préservation de son patrimoine naturel. Enfin, l'Atlas de la Biodiversité Communale constituera un outil d'aide à la décision et de planification permettant à la commune de définir, à moyen et long terme, une stratégie locale de préservation de la biodiversité fondée sur des données scientifiques robustes et partagées. Il contribuera à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des politiques communales et à inscrire durablement Ascain dans une démarche de progrès en faveur du vivant.

Quels sont les documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration/révision ? Et les dates associées ? PLU en vigueur et PLUi en cours d"élaboration avec la CAPB

Estimation budgétaire (si connue) : 50.000 € si obtention du soutien OFB
Date de début estimée (si connue) : Entrer une date

Présentation synthétique de l'action : décrire ce qui pourrait être fait et les différentes phases de votre futur ABC (si connus) :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

- taxons qui pourraient être étudiés
- animations/formations pouvant être réalisées et public visé
- communication
- productions de rendus
- lien avec la politique d'urbanisme
- actions pour maintenir la dynamique post-ABC

L'ABC reposera sur la réalisation d'inventaires naturalistes ciblant plusieurs groupes d'espèces représentatifs des enjeux du territoire : flore patrimoniale, habitats naturels, oiseaux, chiroptères, amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, pollinisateurs, papillons de jour, libellules ainsi que certaines espèces exotiques envahissantes. Une attention particulière pourra être portée aux milieux emblématiques de la commune : zones humides, cours d'eau, milieux agricoles, massifs forestiers, landes et espaces naturels du massif de la Rhune mais aussi sur la nature ordinaire du village proche des habitants.

L'ABC constituera également un outil de mobilisation citoyenne. Des sorties nature, inventaires participatifs, programmes de sciences citoyennes, conférences, expositions, ateliers pour les familles, animations scolaires et projets avec les associations locales pourront être proposés afin d'associer la population à la connaissance de la biodiversité communale. Les habitants seront invités à contribuer directement à la collecte de données et au partage de leurs observations.

Une communication régulière accompagnera le projet à travers des réunions publiques, des articles dans les supports municipaux, des publications numériques, des expositions temporaires, des restitutions publiques et des actions de valorisation des résultats intermédiaires.

L'ABC donnera lieu à plusieurs productions : cartographie des enjeux de biodiversité, inventaires naturalistes, synthèse des continuités écologiques, base de données d'observations, rapport de diagnostic communal, supports pédagogiques et documents de vulgarisation destinés aux habitants et aux élus.

Les connaissances acquises permettront d'alimenter les réflexions de la commune en matière d'urbanisme, de gestion des espaces publics et d'aménagement du territoire. L'ABC contribuera à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification, l'identification des secteurs à préserver, la protection des continuités écologiques et l'évaluation des projets communaux.

Au-delà de sa durée de réalisation, plusieurs dynamiques pourront être pérennisées : suivi participatif de la biodiversité, animations nature, implication des écoles, mobilisation des habitants, observatoire communal de la biodiversité, partenariats naturalistes, accompagnement des pratiques favorables à la biodiversité et actualisation régulière des connaissances naturalistes.

L'ABC constituera ainsi le socle d'une stratégie locale de biodiversité et d'une démarche de progrès durable à l'échelle du territoire communal

Quels besoins identifiez-vous pour votre candidature ABC ? Pour la mise en œuvre de l'ABC ? (expertise naturaliste, besoin technique, montage financier...) :
Besoins identifiés pour la candidature à un ABC.

Afin de préparer une candidature à un Atlas de la Biodiversité Communale, la commune d'Ascain aura besoin : d'un accompagnement méthodologique pour définir le périmètre du projet, les objectifs recherchés et le programme d'actions associé, d'un état des lieux des connaissances naturalistes déjà disponibles sur le territoire (Natura 2000, inventaires existants, données associatives, données institutionnelles, études réglementaires, d'un appui à la construction du dossier de candi-

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

dature et à la recherche de financements, d'une mobilisation précoce des acteurs locaux (associations naturalistes, établissements scolaires, agriculteurs, chasseurs, habitants, partenaires institutionnels) afin de construire un projet partagé, d'une réflexion sur la gouvernance du projet et les moyens humains nécessaires à son pilotage, d'un accompagnement pour définir les protocoles scientifiques, les groupes taxonomiques à étudier et les actions participatives à développer.

La démarche TEN engagée entre 2027 et 2030 constituera une base favorable pour préparer cette future candidature en ayant déjà sensibilisé les principaux publics du territoire et créé une dynamique locale autour de la biodiversité

Besoins identifiés pour la mise en œuvre de l'ABC

Une fois l'ABC lancé, la commune aura besoin de : mobiliser une équipe de coordination assurant le suivi administratif, technique et financier du projet, s'appuyer sur des structures naturalistes compétentes pour réaliser les inventaires et analyses scientifiques, disposer d'outils de collecte et de traitement des données naturalistes, organiser des animations de terrain, des inventaires participatifs et des actions de sciences citoyennes, développer des supports de communication et de sensibilisation adaptés aux différents publics, réaliser des cartographies des habitats, des continuités écologiques et des secteurs à enjeux, produire un diagnostic communal de la biodiversité et des documents de restitution accessibles au grand public, associer les élus et les services municipaux afin de faciliter l'intégration des résultats dans les politiques publiques, assurer la prise en compte des enseignements de l'ABC dans les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement, la gestion des espaces publics et les stratégies environnementales de la commune, pérenniser, après l'ABC, les dispositifs de suivi participatif, les partenariats naturalistes et les actions de sensibilisation développés durant le projet.

Conditions de réussite identifiées : La réussite d'un Atlas de la Biodiversité Communale à Ascain reposera sur plusieurs facteurs : le portage politique de la démarche, la mobilisation des acteurs locaux et des habitants, la qualité des partenariats scientifiques et techniques, l'existence de connaissances déjà acquises sur le territoire, une articulation étroite avec les politiques publiques, une communication régulière, l'anticipation de l'après-ABC sous forme d'un programme d'actions.
Limites potentielles identifiées : La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale présente, pour la commune d'Ascain, plusieurs limites ou points de vigilance : la disponibilité et la mobilisation des acteurs locaux dans la durée, les contraintes financières et humaines, les lacunes dans les connaissances naturalistes initiales, la complexité de certains inventaires, la difficulté à traduire les résultats en actions opérationnelles, La prise en compte des enjeux de biodiversité dans un contexte de pression foncière littorale et de développement urbain, la pérennisation de la dynamique après l'ABC

Annexes : vous pouvez joindre tout document illustrant ou facilitant la compréhension du projet.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20261019-2026_67-DE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTIONS TEN 2027-2030

FICHE ACTION N°1 MOBILISATION - OBLIGATOIRE*

Titre de toutes vos sous-actions « mobilisation » présentées :
Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants en faveur de la biodiversité - Grand public.
Sensibilisation des enfants scolarisés dans le écoles d'Ascain. Sensibilisation des jeunes hors temps scolaires, Sensibilisation de la société civile,
Ascain, Collectivité engagée

FICHE ACTION N°2 - OBLIGATOIRE*

Titre : Gestion des barthes de la nivelle, espace naturel sensible, site natura 2000
Thématique prioritaire : Gestion des espaces naturels à enjeux forts de biodiversité *

FICHE ACTION N°3 - OBLIGATOIRE*

Titre : Gestion durable et partagée du site de la montagne de la Rhune
Thématique : Autre non prioritaire*

FICHE ACTION N°4

Titre : Votre texte ici
Thématique : Choisir un élément*

FICHE ACTION N°5

Titre : Votre texte ici
Thématique : Choisir un élément*

FICHE ACTION N°6

Titre : Votre texte ici
Thématique : Choisir un élément*

FICHE ACTION BONUS - ABC

Titre : Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale pour mieux connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel d'Ascain